

Plan de Prévention des risques technologiques (PPRT)

L'arrêté préfectoral du 21/12/2007, a prescrit l'élaboration d'un PPRT autour de la société Archimica, sur partie des territoires des communes de : Tonneins et Fauillet

Cet arrêté et les documents préparatoires peuvent être consultés en mairie ou sur le site Internet de la DRIRE : www.aquitaine.drire.gouv.fr (rubrique environnement puis CLIC-PPRT)

Dans le cadre de la **concertation** prévue à l'article 5 de cet arrêté une

réunion publique d'information aura lieu

le 22 septembre 2008 à 18 h 30

Salle du conseil municipal
rue Armand Chabrier à Tonneins.

en présence notamment des représentants de l'Etat, des Maires des communes concernées, des membres du C.L.I.C. (Comité Local d'Information et de Concertation) et du Directeur du site .

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

Accueil par M. le Maire de Tonneins, Président du CLIC, et M. le Maire de Fauillet

- Introduction sur la démarche P.P.R.T (Plan de Prévention des Risques Technologiques) par M. le Sous-Préfet de Marmande,
- Projection d'un film sur les PPRT,
- Présentation de l'établissement, des mesures de réduction du risque à la source, des zones de dangers et de l'aléa par :
 - le Directeur du site
 - la D.R.I.R.E. Aquitaine (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement)
- Exposé sur les enjeux du territoire concerné, principes et propositions de zonages et de règlement pour l'urbanisation autour du site par la D.D.E. 47 (Direction Départementale de l'Equipement)
- La suite de la procédure d'élaboration du PPRT par M. Le Sous-Préfet

Echanges avec les participants